



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 100041

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la récente publication de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui s'alarme des « manquements et évasions » pratiqués par les entreprises pour échapper à l'impôt sur les sociétés. Il indique que plus du quart des plus grandes entreprises américaines n'ont pas payé d'impôt entre 2001 et 2003. La CISL appelle les gouvernements à ne pas se lancer dans une concurrence fiscale désastreuse pour les finances publiques de nombreux pays, et notamment les plus pauvres. Montrant que de nombreuses multinationales sont implantées via leurs filiales dans les paradis fiscaux, la CISL rappelle que « le montant de l'argent perdu dans les paradis fiscaux chaque année est six fois plus élevé que le montant qui serait requis pour financer l'enseignement primaire universel ». Les niveaux de l'emploi sont historiquement très bas, les gains de productivité bénéficient aux actionnaires au détriment des salariés. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que l'on mette fin à cet engouement pour la concurrence fiscale et assurer un avenir durable à nos sociétés.

Texte de la réponse

La France considère qu'il est essentiel de rapprocher les législations applicables dans le marché intérieur en matière de fiscalité des entreprises, afin de réduire les obstacles au bon fonctionnement du marché et de diminuer la concurrence fiscale déloyale entre États membres de l'Union. À ce titre, elle soutient le projet d'assiette commune d'impôt sur les sociétés qui devrait faire l'objet d'une initiative législative par la Commission au cours du second semestre 2008 et participe activement aux travaux du code de conduite européen qui ont mené au démantèlement de nombreux régimes considérés comme dommageables pour les États voisins. De plus, la France cherche à éviter les délocalisations de matière imposable par le contrôle des prix de transfert entre sociétés liées et par l'application de ses dispositifs anti-abus (articles 209 B et 238 A du code général des impôts notamment). Elle exerce également un rôle actif au sein de l'OCDE qui lutte contre les pratiques fiscales dommageables et qui est parvenue à associer de nombreux territoires à fiscalité privilégiée à ses travaux en faveur du développement de la transparence et de l'échange d'informations en matière fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100041

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7432

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13628